

# MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Cachet du rédacteur du document :



Commune : 079125

Fors

Número d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....

A .....

Par .....

Section : ZD

Feuille(s) : 01

Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/2000

Date de l'édition : 01/01/2004

## CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 15/03/2023..... par M BERTHOME Frédéric géomètre à NIORT.....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A ....., le .....

Document dressé par

M. BERTHOME Frédéric GEF

à NIORT..... Réf. N° 040.2023.230500

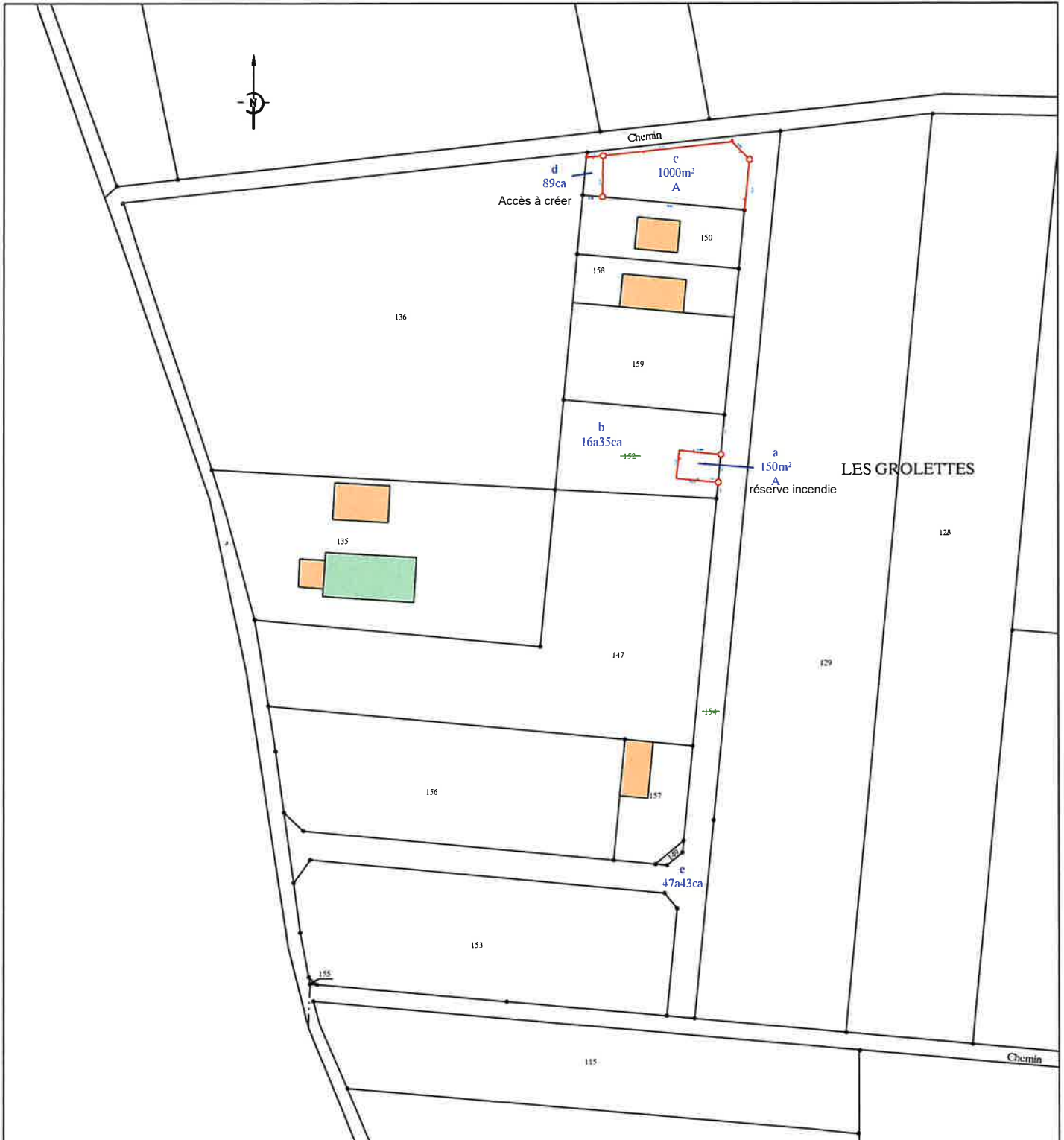
Date 06/04/2023.....

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



**Direction Générale Des Finances Publiques**

Le 11 Avril 2023

**Direction départementale des Finances Publiques  
de la Vienne**

Pôle d'évaluation domaniale de Poitiers

11 rue Riffault – CS 70549  
86020 Poitiers Cedex

téléphone : 05 49 55 62 00

mél. : ddfig86.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

La Directrice départementale des Finances  
publiques de la Vienne

à

Communauté d'agglomération du Niortais

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Valérie SERVANT

téléphone : 05 49 00 85 73

courriel : valerie.servant@dgfip.finances.gouv.fr

**Réf. DS: 11904382**

**Réf OSE : 2023-79125-22830**

## LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Madame, Monsieur

Par une saisine du 23 Mars 2023, vous sollicitez l'avis du Pôle d'évaluation Domaniale quant à la cession à la commune de FORS dans le cadre d'un échange à l'Euro symbolique d'une partie de 89m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée ZD 154 pour une création d'accès.

Cette opération correspond en fait à l'échange suivant :

La commune et Niort Agglo se sont entendues pour procéder à un échange foncier, sans soulte et à l'euro symbolique des parcelles ci-dessous désignées :

Désignation propriétaire	Désignation parcelles	Estimation contenance avant bomage-m <sup>2</sup>	Destination future	Prix
CAN	ZD154p	89	Voie d'accès au terrain communal	€ symbolique
Commune de FORS	ZD152p	150	Défense incendie (bâche) de la ZAE les Grolettes	€ symbolique

Seule la cession présente un caractère réglementaire pour la saisie du domaine. La CAN envisage la cession d'une emprise de 89m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle ZD 154 d'une contenance de 5832m<sup>2</sup>. Cette parcelle sera destinée à réaliser une voie d'accès.

Les conditions financières de l'échange envisagé pour l'euro symbolique entre deux collectivités n'appellent pas de réserve de la part du service du domaine.

Le présent avis est valable 18 mois.

Vous priant d'agréer mes meilleures salutations,

Pour la Directrice départementale des Finances  
publiques,  
et par délégation,

Valérie SERVANT  
Inspectrice des Finances Publiques

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Servant', enclosed within a large, horizontal, hand-drawn oval.